

Rapport d'activité 2020



FIDUCIE
AGRICOLE
UPA • FONDATION





TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente	3
La Fiducie agricole.....	4
Les valeurs véhiculées	5
Les activités pour l'année 2020	6
Les fiduciaires	10



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le 1^{er} juin 2020, la Fiducie agricole UPA-Fondation a officiellement vu le jour lors de la signature de son acte constitutif par les cinq fiduciaires désignés par ses deux constituants. Préalablement, un long travail de réflexion avait été mené sur des années pour définir le fonctionnement optimal de ce mécanisme visant à accroître, de diverses façons, l'autonomie alimentaire du Québec.

Ainsi, cette fiducie procédera à l'acquisition de propriétés afin d'en préserver leur vocation agricole à perpétuité et de valoriser leurs potentiels agronomiques en les louant à long terme à des entreprises et coopératives agricoles en démarrage ou en croissance. Par cette action, les terres acquises sortiront du marché spéculatif dont l'effervescence des quinze dernières années a entraîné une forte progression des valeurs foncières, ce qui a miné la capacité de la nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs à rentabiliser leurs projets.

Cette première année aura été consacrée à mettre sur pied le secrétariat de la Fiducie, à adopter ses règles de gouvernance, à définir ses politiques administratives et à négocier ses conventions d'emprunts financiers pour démarrer ses activités.

L'envol de la Fiducie se concrétisera dans la prochaine année lorsque celle-ci recevra des projets d'acquisition de la part d'agricultrices et d'agriculteurs.

À cet égard, les multiples demandes d'information à son sujet montrent déjà que la Fiducie répondra à un besoin réel du monde agricole québécois, en jouant un rôle complémentaire aux initiatives existantes de soutien à l'agriculture.

Je remercie donc les fiduciaires et les représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de Fondation qui investissent leur temps précieux dans le démarrage de cette initiative.

La présidente,

Guylaine Gosselin



FIDUCIE
AGRICOLE
UPA • FONDACTION

LA FIDUCIE AGRICOLE

La Fiducie d'utilité sociale agricole UPA-Fondation est un organisme indépendant constitué dans un but non lucratif.

Sa mission est de préserver les terres agricoles, de faciliter leur mise en valeur par des projets d'aspirants agriculteurs et d'agriculteurs établis, d'améliorer la résilience de l'agriculture d'ici et ultimement d'accroître l'autonomie et la sécurité alimentaire du Québec.

Son action passe par l'acquisition de propriétés présentant un potentiel agronomique, suivant l'étude et l'acceptation d'un projet déposé par ses futurs locataires, qu'ils soient des agricultrices et agriculteurs en démarrage ou en croissance.

Le financement de ses activités provient d'emprunts financiers et de dons.

Un conseil de cinq fiduciaires est chargé de la maîtrise et de l'administration du patrimoine de la Fiducie. Ces fiduciaires sont désignés par l'UPA et par Fondation. La Fiducie été officiellement constituée le 1^{er} juin 2020.



LES VALEURS VÉHICULÉES

La Fiducie valorise une agriculture qui :

- favorise l'autonomie de ceux et celles qui en vivent;
- utilise les ressources de façon rationnelle;
- maintient le plus grand nombre de fermes sur le territoire;
- assure une cohabitation harmonieuse avec les autres citoyens;
- contribue au dynamisme des régions du Québec;
- répond aux demandes des consommateurs;
- génère des produits de qualité;
- implique les agriculteurs et agricultrices dans les réseaux de commercialisation afin de leur générer une juste part des revenus du marché;
- accroît l'autonomie et la sécurité alimentaire afin d'assurer une plus grande accessibilité des consommateurs aux aliments d'ici;
- s'inscrit dans les paysages ruraux;
- joue un rôle actif dans la lutte contre les changements climatiques et le maintien de la biodiversité.



LES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2020

GOVERNANCE

Constitution et réunion du conseil des fiduciaires

Conformément aux dispositions de son acte constitutif, les deux constituants de la Fiducie ont désigné les cinq membres du conseil des fiduciaires qui seront responsables de la pleine administration de son patrimoine. Ces fiduciaires sont présentés à la dernière page du rapport d'activité.

En 2020, ceux-ci se sont réunis à cinq reprises pour définir et adopter les règles de gouvernance de la Fiducie, convenir des conditions d'emprunts pour financer les futurs achats de propriétés agricoles et définir les politiques qui dicteront leurs actions dans les prochaines années.

Attribution d'un contrat de gestion du secrétariat de la Fiducie

Un contrat de gestion du secrétariat de la Fiducie a été conclu avec la Confédération de l'UPA. Pour les cinq premières années de la Fiducie, ce contrat prévoit le prêt de personnel pour assumer à temps partiel les tâches liées à la direction générale, à la comptabilité et aux services juridiques. Cette entente permet de bénéficier de l'appui de professionnels aguerris en matière de gestion d'organismes sans but lucratif, en fonction des besoins de la Fiducie. En 2020, ce personnel a ainsi consacré l'équivalent d'une centaine de journées de travail au secrétariat de la Fiducie.

Le 4 mai 2020, M. Marc-André Côté a amorcé son mandat de directeur général de la Fiducie. M. Côté est cadre à la Direction générale de l'UPA et compte plus de vingt ans d'expérience en gestion d'organismes sans but lucratif dans les secteurs agricole et forestier.



Adoption de l'acte constitutif

Le 1^{er} juin 2020, les représentants des deux constituants et les cinq premiers fiduciaires ont procédé devant notaire à l'adoption de l'acte constitutif de la Fiducie. Préalablement, la rédaction de ce document avait exigé plusieurs mois d'échange entre les constituants pour convenir du mode de fonctionnement de cette fiducie d'utilité sociale.

Suivant l'adoption de l'acte constitutif, les divers enregistrements auprès de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada ont été demandés et obtenus.

Adoption des règles de gouvernance

Les fiduciaires se sont dotés d'un règlement de régie interne, d'un règlement d'éthique et un code de déontologie et d'une politique de rémunération et de remboursement des dépenses.



ACTIVITÉS

Définition de la politique d'acquisition et de gestion des terres

Afin d'établir des priorités d'acquisition faisant consensus au sein du conseil des fiduciaires, un exercice de réflexion a été réalisé pour déterminer les caractéristiques des projets qui seront privilégiés.

Cette réflexion s'est traduite par la formulation d'une politique d'acquisition et de gestion des terres agricoles qui reflète les valeurs véhiculées par la Fiducie. Cette politique évoluera en fonction de l'expérience acquise dans les premières années d'activité de la Fiducie.

Ainsi, elle soutiendra une diversité de projets se distinguant par leur localisation géographique à travers le Québec, le type de production agricole, la taille de l'entreprise, l'âge des exploitants et le stade de croissance de l'entreprise (démarrage ou consolidation). Les élevages et les cultures recevront le même accueil. Cette diversité permettra de réduire le risque financier de la Fiducie, tout en répondant au souhait de la société pour une agriculture diversifiée répondant à une variété de besoins.

Afin de préserver la valeur de ses actifs immobiliers sur un très long horizon de temps, la Fiducie s'alliera à des agricultrices et agriculteurs qui souhaitent s'adapter à l'évolution des meilleures pratiques agricoles, peu importe la production animale et végétale privilégiée.

On peut consulter cette politique sur la page Internet de la Fiducie.

Négociation des conventions d'emprunts

La négociation des conventions d'emprunts avec des institutions financières pour acquérir des propriétés agricoles a occupé une grande partie des énergies du secrétariat de la Fiducie. Le long délai pour convenir d'ententes satisfaisantes pour les parties s'explique par l'originalité du modèle de la Fiducie, la forte baisse des taux d'intérêt exigés sur le marché des emprunts hypothécaires en milieu d'année et la faible rentabilité des activités agricoles qui limite les loyers pouvant être exigés pour rembourser les prêts financiers.



Établissement du comité d'évaluation des projets

Un comité d'évaluation des projets soumis à la Fiducie a été créé. L'amorce de ses travaux aura permis de préciser les critères pour évaluer la faisabilité technique, la rentabilité financière et les qualifications des promoteurs de projets. Ces critères déterminent les renseignements qui seront demandés dans les formulaires de dépôt de projet, l'un pour le propriétaire acceptant de céder sa terre et l'autre pour les futurs locataires de la propriété.

COMMUNICATIONS

Adoption d'une identité visuelle

Les fiduciaires ont adopté le logo et les couleurs pour représenter visuellement la fiducie.

Le carré de ce logo représente l'hectare, soit l'unité superficielle de la terre agricole, les tons de vert y expriment la valorisation de celle-ci par des cultures variées, les sillons représentent le travail de la terre et la vue sur l'horizon illustre la vision à long terme de la Fiducie.

Conception d'une page Internet

En collaboration avec la Direction des affaires publiques et syndicales de la Confédération de l'UPA, une page Internet a été créée à l'adresse fiducieagricole.com pour fournir l'information de base sur la mission et le fonctionnement de la Fiducie. On y trouve également la démarche pour présenter un projet.

Renseignements aux éventuels promoteurs

Malgré l'absence de publicité sur l'initiative, le secrétariat a déjà dû répondre à de nombreuses demandes de renseignement sur le fonctionnement de la Fiducie, tant de la part d'agriculteurs, d'aspirants agriculteurs, que de réseaux de conseillers leur venant en aide.



LES FIDUCIAIRES

La Fiducie est administrée par cinq fiduciaires désignés par l'UPA et Fondation, conformément aux dispositions de son acte constitutif. En 2020, ces Fiduciaires étaient :

- Isabelle Bouffard, directrice des recherches et politiques agricoles à la Confédération de l'UPA
- Philippe Crête, conseiller principal à l'investissement chez Fondation
- Guylaine Gosselin, administratrice
- Pierre Lemieux, agriculteur
- Colleen Thorpe, administratrice

En 2020, Mmes Gosselin et Thorpe ont agi respectivement comme présidente et vice-présidente de la Fiducie. M. Crête en a été le trésorier.



Guylaine
GOSELIN
Présidente



Colleen
THORPE
Vice-présidente



Philippe
CRÊTE
Trésorier



Isabelle
BOUFFARD



Pierre
LEMIEUX



FIDUCIE
AGRICOLE
UPA • FONDACTION

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530, poste 8789

Février 2021